Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Québec

002/2627

Procès-verbal du conseil d'administration
Séance ordinaire
24 septembre 2026
ADOPTÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **24 septembre 2026,** via la plateforme Teams ou au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé. La rencontre est présidée par madame Marie-Pier Denis, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	☒
Madame Marie-Pier Denis (présidente)	☒
Madame Johanne Déry (administratrice)	☒
Madame Pascale Déry (administratrice)	☐
Madame Chantal Dufort (administratrice)	☒
Madame Marie-Joëlle Gélinas (administratrice)	☒
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	☒
Madame Carline Minville (administratrice)	☒
Monsieur Steve Miousse (administrateur)	☒
Madame Josée Roussy (administratrice)	☒
Monsieur Rénald Roy (administrateur non-votant)	☒
Madame Mona Sirois (administratrice)	☒
Madame Josée Synnott (directrice générale)	☒
Madame Katia Gagnon (directrice générale adjointe)	☐
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	☒

INVITÉ : Monsieur Martin Roy, directeur du service des ressources financières CSSCC

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Marie-Pier Denis. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

Madame Marie-Pier Denis agit à titre de présidente de la rencontre, et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Marie-Pier Denis fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2609-006

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec la modification de reporter le point 1.8 lors de la prochaine séance du conseil d'administration en raison de l'absence observée de madame Josée Roussy.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2609-007 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

La directrice générale, madame Josée Synnott, informe les membres du conseil que la formation *Construction navale* sera donnée à nouveau à compter de l'hiver 2027. Par ailleurs, la direction générale indique qu'aucun nouveau développement n'est survenu concernant le projet de construction du nouvel aréna à Gaspé, appuyé par résolution du conseil. Concernant le corridor de sécurité près de l'école Saint-Rosaire, le comité a transmis ses recommandations à la Ville de Gaspé en août dernier et a recommandé d'autoriser la relocalisation et la sécurisation de la traverse piétonnière de l'école Saint-Rosaire, incluant l'aménagement d'un corridor piétonnier, l'amélioration de la signalisation et de l'éclairage ainsi que les ajustements requis aux espaces de stationnement.

Madame Josée Roussy se joint à la séance. Il est 18 h 10.

Considérant que le point relatif au serment d'office de madame Josée Roussy avait été retiré de l'ordre du jour en raison de son absence et qu'elle est maintenant présente à la séance, il est convenu de réinscrire ce point à l'ordre du jour.

Sur proposition de madame Mona Sirois, appuyée par madame Johanne Déry, il est résolu de réintégrer le point 1.8 « Serment d'office » à l'ordre du jour de la présente séance.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2026

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2609-008 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Johanne Déry, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :
La direction générale informe les nouveaux membres qu'ils recevront prochainement les informations relatives à la formation obligatoire offerte par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). Elle rappelle que le comité de gouvernance et d'éthique veille à ce que les membres complètent cette formation.

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2026

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2609-009 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Marie-Joëlle Gélinas, **ET APPUYÉE** par, madame Johanne Déry, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

La direction générale informe le conseil que l'entente de gestion et d'imputabilité, visant à arrimer les orientations gouvernementales aux résultats sur le terrain, a été signée par la présidente du conseil, madame Marie-Pier Denis, dès le lendemain de la séance du 19 août.

1.8 Prestation de serment de madame Josée Roussy

Madame Josée Roussy procède à la lecture de son serment d'office.

1.9 Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'élection

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination de membres afin de pourvoir des postes vacants au sein de certains de ses comités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer un processus de mise en candidature et d'élection ordonné, impartial et transparent;

ATTENDU QU'il convient, à cette fin, de désigner une présidence et un secrétariat d'élection;

CA-2609-010 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Mona Sirois, **IL EST RÉSOLU :**

DE NOMMER madame Josée Synnott à titre de présidente ou président d'élection;

DE NOMMER monsieur Yves Marcotte à titre de secrétaire d'élection;

DE CONFIER à la présidence d'élection la responsabilité de diriger les mises en candidature et, lorsqu'un scrutin est requis, d'en assurer le déroulement et d'en proclamer les résultats;

DE PRÉCISER que ces nominations sont valides pour l'ensemble des élections et nominations aux comités effectuées lors de la présente séance.

La présidente d'élection informe l'assemblée qu'un poste est à pourvoir au comité de vérification (audit) et ouvre la période de mise en candidature.

Monsieur J. Antonio Blouin propose la candidature de madame Johanne Déry. Monsieur Félix Guay-Vachon propose la fin de la période de mise en candidature. Invitée par la présidente d'élection à confirmer son intérêt, Madame Déry accepte sa nomination.

1.10 Nomination au comité de vérification

ATTENDU QUE l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer un comité de vérification;

ATTENDU QUE le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration dans l'exercice de leurs responsabilités de surveillance à l'égard de la gestion des ressources financières du Centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le comité doit notamment s'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne et de l'utilisation optimale des ressources du Centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le comité de vérification du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est composé de deux membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'un poste est actuellement vacant au sein du comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ce poste afin d'assurer le bon fonctionnement du comité et l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées;

CA-2609-011 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Josée Roussy, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, **IL EST RÉSOLU** de nommer, madame Johanne Déry, à titre de membre du comité de vérification du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

DE PRÉCISER que cette nomination prend effet immédiatement et est valide pour la durée du mandat du membre du conseil d'administration.

1.11 Nomination au comité des ressources humaines

La présidente d'élection informe l'assemblée que deux postes sont à pourvoir au comité des ressources humaines et ouvre la période de mise en candidature. Monsieur J. Antonio Blouin propose la candidature de madame Mona Sirois. Madame Josée Roussy manifeste son intérêt et propose sa candidature. Madame Johanne Déry propose la fin de la période de mise en candidature. Invitées par la présidente d'élection à confirmer leur intérêt, Mesdames Josée Roussy et Mona Sirois acceptent leur nomination.

ATTENDU QUE l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer un comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le Centre de services scolaire à certains postes de gestion;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines contribue à soutenir le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gouvernance des ressources humaines;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est composé de trois membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'un seul membre siège actuellement au comité et que deux postes sont vacants;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ces postes afin d'assurer le bon fonctionnement du comité et l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées;

CA-2609-012 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Marie-Joëlle Gélinas, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, **IL EST RÉSOLU :**

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

- Madame Mona Sirois
- Madame Josée Roussy

DE PRÉCISER que ces nominations prennent effet immédiatement et sont valides pour la durée du mandat du membre du conseil d'administration.

La présidente d'élection informe l'assemblée que deux postes sont à pourvoir au comité de gouvernance et d'éthique et ouvre la période de mise en candidature. Mesdames Johanne Déry et Marie-Joëlle Gélinas manifestent leur intérêt à siéger au comité et proposent leur candidature. Monsieur J. Antonio Blouin propose la fin de la période de mise en candidature.

Invitées par la présidente d'élection à confirmer leur intérêt, Mesdames Déry et Gélinas acceptent leur nomination.

1.12 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QUE l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration dans l'application des normes d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE le comité est également chargé d'élaborer les critères et les modalités d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de s'assurer du respect des obligations de formation prévues par la Loi;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Chic-Chocs est composé de trois membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'un seul membre siège actuellement au comité et que deux postes sont vacants;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ces postes afin d'assurer le bon fonctionnement du comité et l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées par la Loi;

CA-2609-013 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Josée Roussy, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, **IL EST RÉSOLU** :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

- Madame Marie-Joëlle Gélinas
- Madame Johanne Déry

DE PRÉCISER que ces nominations prennent effet immédiatement et sont valides pour la durée du mandat du membre du conseil d'administration.

1.13 Compte-rendu du comité de vérification

Les membres du comité de vérification ont tenu une rencontre le 24 septembre 2026, à midi, afin de prendre connaissance du budget 2026-2027 du CSSCC. Son président, monsieur Félix Guay-Vachon, indique que les membres ont pu poser leurs questions et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Le comité de vérification recommande donc au conseil d'administration l'adoption du budget 2026-2027.

1.14 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Point sur la rentrée scolaire 2026-2027

La directrice générale, madame Josée Synnott, dresse un bilan positif de la rentrée scolaire 2026-2027. Le CSSCC accueille cette année 3 647 élèves, jeunes et adultes, répartis dans ses 21 établissements. Pour une troisième année consécutive, tous les postes en enseignement ont été comblés, alors que les efforts de recrutement se poursuivent pour certains postes de soutien. La formation professionnelle et la formation générale des adultes affichent également une rentrée dynamique. La direction générale souligne par ailleurs les investissements importants consacrés aux infrastructures scolaires, soit plus de 4,2 M$ pour 2026-2027, auxquels s'ajoutent plus de 4,7 M$ pour la poursuite de projets amorcés l'année précédente.

Enfin, cette rentrée marque la dernière année de mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Le CSSCC entend poursuivre les actions entreprises en misant sur la mobilisation de ses équipes, le bien-être du personnel et la réussite des élèves.

Madame Josée Roussy quitte la séance, il est 19 h 15.

Madame Mona Sirois quitte la séance, il est 19 h 35.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 Adoption du budget 2026-2027

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU QUE, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées a priori à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange et de consultations avec le Comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire, soit un résultat d'exercice de 0 $;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 075 824 $ a été établi considérant :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins au montant de 54 473 540 $;

- un nombre de 15 769 immeubles imposables de plus de 25 000 $; et
- que le taux de 0,07899 $ du 100 $ d'évaluation est fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027.

CA-2609-014 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Carline Minville, **ET APPUYÉE** par, madame Marie-Joëlle Gélinas, **IL EST RÉSOLU** que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 99 754 356 $ et des dépenses de 99 754 356 $ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

La présidente, madame Marie-Pier Denis, informe les membres que, dans le cadre de la mise à jour des systèmes informatiques du CSSCC, leurs comptes seront prochainement activés et qu'ils seront inscrits à une campagne de sensibilisation à la cybersécurité. Ils recevront à cet effet les informations nécessaires au cours des prochains jours.

La présidente souligne, au nom du conseil, la *Semaine du personnel de soutien en éducation* et rappelle la contribution essentielle de ces personnes au bon fonctionnement du système d'éducation.

Elle informe également l'assemblée que la prochaine édition du Concours de la démocratie scolaire se tiendra en janvier prochain et aura pour thème la pratique du sport chez les élèves.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La directrice générale souligne à son tour l'apport essentiel du personnel de soutien au sein de l'organisation. Elle fait également le point sur le projet des élèves ambassadeurs, qui en est à sa deuxième édition, dont une première rencontre est prévue au début du mois d'octobre.

Elle informe les membres de la mise en place, en 2026-2027, d'une Table des présidences des conseils d'établissement du CSSCC, qui constituera un forum d'échange, de consultation et de partage entre les présidences des différents conseils d'établissement.

Enfin, elle rappelle la participation du CSSCC à la rencontre citoyenne organisée par la Ville de Murdochville concernant le projet de réouverture de la mine par Osisko. Cette rencontre a notamment permis d'aborder les enjeux et les impacts potentiels du développement du projet minier pour le CSSCC et le milieu scolaire.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Madame Chantal Dufort informe les membres du conseil que la très grande majorité des assemblées générales des écoles sont maintenant terminées et que les membres des différents conseils d'établissement ont, pour la plupart, été désignés. Elle précise également que la première rencontre du comité de parents se tiendra le 27 octobre prochain.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2609-015 **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Johanne Déry, **IL EST RÉSOLU** de lever la séance.

Il est 19 h 59.

Marie-Pier Denis Présidente de la rencontre	Yves Marcotte Secrétaire général